



Date de validité d'un avoir

Par **bibidryat**, le **05/06/2013 à 06:58**

Bonjour, je souhaiterais savoir si une grande surface de bricolage (Bricorama) a le droit de refuser un avoir (26,80 euros) dont la date est dépassée de 19 jours. L'avoir était valable 1 mois. Je vous remercie cordialement.

Par **Lag0**, le **05/06/2013 à 07:10**

Bonjour, L'avoir étant un geste purement commercial et non encadré, c'est le commerçant qui en pose les conditions. Donc si le commerçant a émis une date de validité d'un mois, il peut tout à fait le refuser passé ce délai.